



Numéro de l'acte	2023-178-FINMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

QUESTION N° 2023-178

FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE
PHASE 2 : TRANCHE FERME – ABORDS DE LA HALLE

RAPPORTEUR :

Rapporteur : Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller Délégué aux Finances

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'Etat poursuit son action d'aide à l'investissement au bénéfice des communes,

Considérant que l'appel à projet Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'exercice 2024, dont les dossiers doivent être déposés au plus tard le 31 décembre 2023, par voie dématérialisée, auprès des services de la Préfecture,

Considérant que la Ville d'Arques poursuit les travaux d'aménagement du Centre-Ville, afin également de désengorger le Centre-Ville,

Considérant que le projet global étant divisé en trois phases de travaux, il est proposé de solliciter un financement via la DETR pour la phase 2 : tranche ferme : Abords de la halle. La base subventionnable pour la tranche ferme concerne le lot 1 Terrassement, voiries et tranchées, à hauteur de : 1 626 243.50 € HT.

Après avoir entendu son rapporteur :

ARTICLE 1 : SOLLICITE un financement DETR auprès des services de la Préfecture, pour le projet d'aménagement du Centre-Ville phase 2, pour la tranche ferme : Abords de la halle.

ARTICLE 2 : PROPOSE le plan de financement prévisionnel suivant :

Aménagement du Centre Ville phase 2 - Tranche ferme: Abords de la halle			
DEPENSES	En euros HT	RECETTES	En euros HT
Travaux	1 626 243,50 €	Autofinancement	831 444,14 €
Base subventionnable DETR Tranche ferme: ABORDS DE LA HALLE	1 626 243,50 €	Subventions Publiques	794 799,36 €
LOT 01 TERRASSEMENTS VOIRIE TRANCHEES	1 626 243,50 €	• Collectivité territoriale Région Hauts-de-France	469 550,66 €
		• Etat Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	325 248,70 €
TOTAL DEPENSES	1 626 243,50 €	TOTAL RECETTES	1 626 243,50 €

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,
Francis PREDHOMME



Fait à ARQUES
Le 18 décembre 2023

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023**

Affiché le 19 décembre 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Dix-huit décembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Douze décembre 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents**
- **3 absents non excusés**
- **1 absent excusé sans pouvoir**
- **4 absents excusés avec pouvoir**

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Peggy VAN GOETHEM - MARECAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Monsieur Francis PREDHOMME est nommé secrétaire de séance.